

La consommation de biens médicaux hors optique médicale représente 10,4 milliards d'euros en 2020. Elle progresse de 1,4 % par rapport à 2019. La mise en place de la réforme « 100 % santé » en 2019 sur les audioprothèses a freiné fortement la croissance des dépenses de ce poste, même si la part de marchés audioprothèses du panier « 100 % santé » reste encore modeste. En 2020, le reste à charge des ménages représente 14,9 % des dépenses sur les audioprothèses « 100 % santé » contre 60,8 % pour les audioprothèses en tarif libre.

La consommation de biens médicaux hors optique ralentit en 2020

La dépense en biens médicaux hors optique médicale¹ consommée en ville augmente de 1,4 % par rapport à 2019, pour un montant de 10,4 milliards d'euros en 2020 (tableau 1). Cette dépense ralentit par rapport aux années précédentes, où elle progressait en moyenne de 5,1 % par an entre 2011 et 2019.

En 2020, la consommation des autres biens médicaux représente 5,0 % de la consommation totale de soins et de biens médicaux (CSBM).

En 2020, les matériels, aliments et pansements représentent les deux tiers de la dépense en

autres biens médicaux ; les orthèses et prothèses 17 %, les audioprothèses 12 % et les véhicules pour personnes handicapées (VHP) 2 % de la dépense.

La catégorie des « matériels, aliments et pansements » est très vaste et inclut entre autres les matériels d'assistance respiratoire, les produits de traitement du métabolisme (principalement pour le diabète) et les dispositifs de maintien à domicile (lits médicaux, perfusions, etc.). Les dépenses de ce poste sont restées dynamiques (+4,5 % en 2020). L'hospitalisation à domicile a fortement progressé en 2020 avec la crise sanitaire et tire à la hausse la consommation en équipements médicaux à domicile.

Tableau 1 Consommation des biens médicaux, hors optique médicale

En millions d'euros

	2011	2016	2017	2018	2019	2020
Consommation totale	6 863	9 140	9 504	9 915	10 251	10 398
Prothèses et orthèses	1 304	1 729	1 796	1 856	1 934	1 778
Audioprothèses	822	1 081	1 158	1 254	1 257	1 281
Matériels, aliments et pansements	4 578	6 141	6 350	6 593	6 822	7 127
Véhicules pour handicapés physiques	159	188	198	212	237	213
Évolution (en %)	6,7	6,2	4,0	4,3	3,4	1,4
Prix (en %)	0,1	-0,3	-0,1	0,4	0,2	-0,1
Volume (en %)	6,6	6,5	4,1	3,9	3,2	1,5

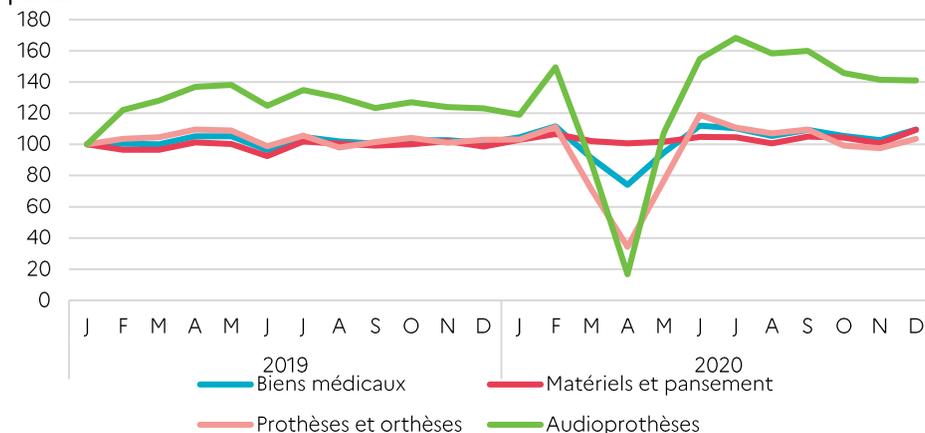
Source > DREES, comptes de la santé.

¹ Le poste « autres biens médicaux hors optique médicale » est très hétérogène. Il inclut environ 4 000 références de la liste des produits et prestations (LPP), à l'exclusion de l'optique médicale (fiche 13). La dépense d'optique médicale représente, en 2020, 37,7 % de la dépense totale en biens médicaux.

La distribution des produits de la LPP est essentiellement assurée par les pharmaciens, les opticiens,

les audioprothésistes, les orthoprothésistes, les pédicures-podologues et les prestataires du maintien à domicile.

Dans cette fiche, ne sont pris en compte que les biens médicaux délivrés en ville ; la part consommée à l'hôpital et en clinique étant comptabilisée dans les dépenses des établissements de santé. Les dépenses de dispositifs médicaux facturés en sus dans les établissements de santé représentent, en 2020, 1,9 milliard d'euros.

Graphique 1 Évolution mensuelle de la dépense d'autres biens médicaux et de ses principaux postes

Note > Base 100 en janvier 2019, données corrigées des variations saisonnières (CVS).

Champ > France.

Source > SNDS ; calculs DREES.

Les « prothèses et orthèses » regroupent des dispositifs internes ou externes de compensation ou de remplacement des fonctions corporelles, à l'exclusion des audioprothèses, comptabilisées à part. Les dépenses baissent de 8,1% en 2020, probablement en partie à cause des déprogrammations d'actes chirurgicaux en établissements de santé avec la crise sanitaire.

Les « audioprothèses » rassemblent tous les appareils auditifs correcteurs de surdité. Leur consommation ralentit à partir de l'année 2019 (+0,2% en 2019 et +1,9% en 2020). Auparavant, les dépenses progressaient en moyenne de 6,2% par an entre 2011 et 2018. Ce ralentissement de la croissance des dépenses intervient en parallèle de la mise en œuvre de la réforme du « 100% santé » en audiologie (*encadré*).

Enfin, les dépenses en véhicules pour personnes handicapées (VHP) chutent de 10,5% en 2020, contre une augmentation de 5,1% par an en moyenne entre 2011 et 2019.

En 2020, les évolutions en valeur s'expliquent essentiellement par l'effet des volumes. Les évolutions des prix restent en effet très contenues pour la plupart des biens médicaux : +0,1% en 2020 pour les matériels, aliments et pansements ; -0,1% pour les orthèses, prothèses ; -0,3% pour les VHP. Seuls les prix des audioprothèses affichent un net repli (-1,3%) probablement en lien avec la réforme du « 100% santé ».

Les dépenses d'audioprothèses dynamiques en fin d'année 2020

Au cours de l'année 2020, les dépenses des biens médicaux chutent lors du premier confinement, intervenu le 17 mars 2020. L'activité au mois d'avril, intégralement passé en confinement, est 29% plus faible que celle du mois de janvier 2020 (*graphique 1*). Les audioprothèses, prothèses et orthèses ont été le plus durement touchées par la mise en place des mesures de restriction sanitaire (respectivement -86% et -67% des dépenses entre le mois d'avril et le mois de janvier 2020). *A contrario*, les dépenses en matériels et pansements se maintiennent : la perte d'activité au mois d'avril n'est que de -2% par rapport à janvier 2020.

Dès la levée des mesures, les dépenses en biens médicaux repartent à la hausse et se stabilisent à leur niveau d'avant la crise dès le mois de juin 2020 sans effet apparent de compensation de la période du confinement. Seules les dépenses en audioprothèses affichent un rebond marqué avec un niveau d'activité au second semestre 2020 28% plus important que celui observé en janvier 2020. Pour les autres biens médicaux, l'activité de fin d'année reste stable à son niveau d'avant la crise ; la mise en place du deuxième confinement en fin d'année 2020 n'ayant pas eu d'influence sur l'activité.

Encadré La réforme « 100 % santé » sur les audioprothèses

La réforme « 100 % santé » en audiologie vise à garantir, à partir du 1^{er} janvier 2021, un financement entièrement pris en charge par l'Assurance maladie et les organismes complémentaires sur un panier d'audioprothèses. Le panier « 100 % santé » en audiologie comprend un large éventail d'aides auditives (intra-auriculaires, à écouteur déporté ou contours d'oreille) et de garanties associées. La réforme a été mise en place à partir du 1^{er} janvier 2019 par un plafonnement progressif des produits « 100 % santé ». Au 1^{er} janvier 2021, date à laquelle la réforme sera pleinement entrée en application, le reste à charge sera de 0 euro sur les produits « 100 % santé ». Les patients restent libres de choisir un équipement du panier « 100 % santé », sans reste à charge ou un équipement à tarif libre, non soumis au « 100 % santé ». Depuis le 1^{er} janvier 2020, tous les audioprothésistes doivent obligatoirement proposer un devis comportement au moins une offre « 100 % santé ».

Dans le contexte de la mise en place de la réforme du « 100 % santé », la progression de la dépense en audioprothèses a ralenti en 2019 (+0,2 %) et 2020 (+1,9 %) après une période marquée par une évolution dynamique de +6,2 % en moyenne par an entre 2011 et 2018.

En 2020, les dépenses en audioprothèses du panier « 100 % santé » représentent 75 millions d'euros pour une dépense totale en audioprothèses de 1 281 millions d'euros. Les dépenses d'audiologies sur le panier « 100 % santé » restent ainsi encore très minoritaires en 2020 : elles ne représentent que 5,9 % de la dépense totale mais 12,1 % du nombre d'appareils vendus en 2020 ; les audioprothèses « 100 % santé » étant nettement moins onéreuses que celles du tarif libre.

La répartition par financeur est très différente entre les deux paniers. Pour le panier « 100 % santé », la Sécurité sociale et les organismes complémentaires prennent en charge chacun plus du tiers de la dépense, l'État (dont la CSS versée par les organismes de base) 12,5 % et les ménages 14,9 %. Le reste à charge des ménages n'est pas nul en 2020, car la réforme « 100 % santé » n'était pas encore totalement entrée en application en 2020.

Pour les audioprothèses au tarif libre, les ménages prennent en charge 60,8 % de la dépense totale, soit un reste à charge de 733 millions d'euros en 2020.

Tableau 2 Répartition des dépenses d'audioprothèses « 100 % santé » et tarif libre par type de financeur en 2020

En millions d'euros

	Total audioprothèses		Audioprothèses « 100 % santé »		Audioprothèses tarif libre	
	Dépenses	Part (en %)	Dépenses	Part (en %)	Dépenses	Part (en %)
Sécurité sociale	228	17,8	28	37,0	200	16,6
État et CSS organismes de base	12	0,9	9	12,5	3	0,2
Organismes complémentaires	297	23,2	27	35,6	270	22,4
Ménages	744	58,1	11	14,9	733	60,8
Total	1 281	100,0	75	100,0	1 205	100,0
Nombre d'appareils vendus (en milliers)	815,8		98,5		717,3	

Source > DREES, comptes de la santé.

Près des trois quarts de la dépense prise en charge par l'assurance maladie obligatoire

Les biens médicaux hors optique médicale sont pris en charge à 71,9% par la Sécurité sociale, 1,2% par l'État (dont CSS versée par les organismes de base) et 15,6% par les organismes complémentaires (tableau 3). Les ménages financent les 11,3% restants, soit un reste à charge de 1,2 milliard d'euros en 2020.

La part à la charge des ménages est bien plus élevée pour les prothèses, audioprothèses, orthèses et VHP que pour les matériels, aliments et pansements (respectivement 20,5% contre 7,1% en 2020).

Entre 2011 et 2020, la part à la charge des ménages a baissé de 4,5 points (graphique 2). Cette évolution a été compensée par la hausse de la contribution de la Sécurité sociale qui progresse de 1,3 point et de celle des organismes complémentaires qui progresse de 2,9 points. ■

Tableau 3 Répartition des dépenses d'autres biens médicaux, hors optique médicale, par type de financeur en 2020

En millions d'euros

	Autres biens médicaux		Matériel, aliments et pansements		Prothèses, audioprothèses, orthèses et VHP	
	Dépenses	Part (en %)	Dépenses	Part (en %)	Dépenses	Part (en %)
Sécurité sociale	7 480	71,9	6 063	85,1	1 417	43,3
État et CSS organismes de base	124	1,2	83	1,2	41	1,3
Organismes complémentaires	1 622	15,6	478	6,7	1 144	35,0
Ménages	1 173	11,3	503	7,1	670	20,5
Total	10 398	100,0	7 127	100,0	3 271	100,0

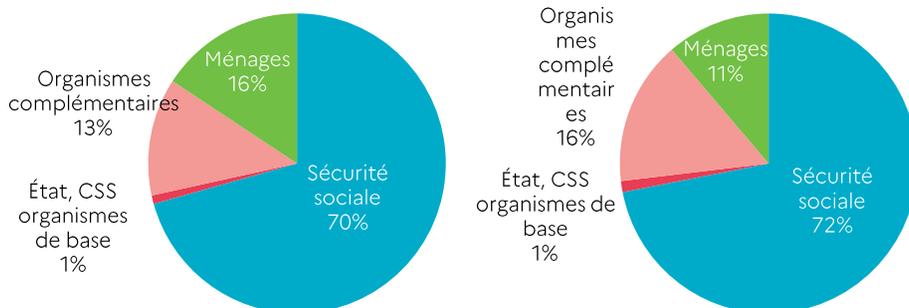
Source > DREES, comptes de la santé.

Graphique 2 Répartition des dépenses d'autres biens médicaux par type de financeur

a. en 2011

b. en 2020

En %



Source > DREES, comptes de la santé.